



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 23 mai 2024

N° 70 /H030

Commission Territoires

Programme statistique 2024

Sommaire

Services producteurs intégrés dans ce programme :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) Département de l'action régionale (DAR).....	3
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département des statistiques locales (DESL).....	6
Annexes. Textes des avis du programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis.....	9

Pour information :

Des programmes de travail d'autres services producteurs peuvent concerner le champ de cette commission mais sont présentés dans d'autres commissions du Cnis, notamment :

- les programmes du Département de la démographie et du Département des prix à la consommation et des enquêtes ménages de l'Insee, qui sont présentés dans le programme de la commission « Démographie et questions sociales »
- le programme du Département Emploi et revenus d'activité de l'Insee, qui est présenté dans le programme de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail »
- Le programme du Département des études et statistiques fiscales (DESF) de la direction générale des finances publiques (DGFIP) du Ministère de l'Économie et des Finances, qui est présenté dans le programme de la commission « Système financier et financement de l'économie »

L'IGN a également indiqué qu'il prévoyait de conduire l'enquête « inventaire forestier national » en 2024 et d'enrichir les résultats disponibles via l'Observatoire des forêts françaises.

Référence aux avis de moyen terme du Cnis :

En raison de la révision du programme de moyen terme du Cnis, aucune référence aux avis n'est faite dans ce programme, contrairement aux autres années. Les avis du programme de moyen terme 2024-2028 de la commission ont été officiellement adoptés par l'assemblée plénière en janvier 2024. Ils sont donnés en annexe pour information.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Insee
Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
Département de l'action régionale (DAR)

0. Orientations pour 2024

L'activité du Département de l'Action régionale (DAR) est largement orientée vers les études : réalisation d'outils et élaboration de méthodologies par la Division Statistiques et analyses urbaines (DSAU), réalisation d'études, coordination des travaux des Services études diffusion (SED) en région, pilotage des investissements réalisés par les autres Pôles de services de l'action régionale (PSAR) et des travaux des autres pôles. Mais le DAR produit également des données localisées, directement ou *via* ses pôles, à différents niveaux géographiques (par exemple les données sur les revenus des ménages et la pauvreté, du niveau régional jusqu'aux données carroyées). Il construit des indicateurs à partir des données provenant d'autres producteurs, notamment des indicateurs sur les quartiers de la politique de la ville. Ces travaux permettent d'une part d'alimenter le site insee.fr et d'autre part de répondre à la demande des acteurs publics nationaux et régionaux, et par-delà d'atteindre le grand public.

Parmi les demandes des acteurs publics régionaux, la dimension environnementale prend une place croissante ; le réseau de l'action régionale contribue à y répondre par des travaux conjoints avec le Service des données et études statistiques (Sdes, SSM Développement durable) sur la consommation d'espace (en lien avec les conséquences locales de l'objectif de zéro artificialisation nette – ZAN), sur les émissions de CO₂ et sur la précarité énergétique (sujet en lien avec la hausse des prix de l'énergie). En 2024, les Directions régionales de l'Insee contribueront aux travaux des COP régionales de planification écologique.

En 2023, le Département de l'Action régionale a contribué, à un niveau technique, aux travaux sur la définition des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en métropole, avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Direction générale des Collectivités locales (DGCL). En 2024, le Département de l'Action régionale contribuera, par la fourniture de données, aux travaux sur la définition des périmètres des QPV dans les DOM, et produira des données sur les périmètres des QPV de métropole.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Sans objet

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La refonte du dispositif Filosofi (fichier localisé social et fiscal) devrait aboutir fin 2024. Il permettra d'adapter ce dispositif et de le pérenniser suite à la disparition de la taxe d'habitation, afin de continuer à produire et même enrichir les indicateurs territoriaux sur les niveaux de vie et la pauvreté. En particulier, en plus des indicateurs qui étaient déjà diffusés au niveau des ménages, des indicateurs supplémentaires seront diffusés au niveau individuel.

La refonte de l'application Base Permanente des Équipements (BPE) aboutira également en 2024. La nouvelle application intégrera une nouvelle gestion des métadonnées, des contrôles qualité systématisés ainsi qu'une meilleure géolocalisation des équipements.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Amélioration de la géolocalisation des enquêtes annuelles de recensement (EAR) dans les communes de moins de 10 000 habitants	Enquêtes annuelles de recensement (EAR)	Insee	Fideli	Insee	Champ des EAR
Étudier l'insertion professionnelle des salariés en situation d'illettrisme ou de difficulté face à l'écrit	Base tous salariés (BTS)	Insee - Dera	Journées défense citoyenne (JDC)	Ministère des Armées	L'intersection des deux champs

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Direction générale des collectivités locales (DGCL)
Département des statistiques locales (DESL)

0. Orientations pour 2024

Le Département des études et des statistiques locales (DESL) de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) recueille, contrôle, traite et analyse des données provenant essentiellement de sources statistiques administratives dans le domaine des collectivités locales : finances et fiscalité locales, suivi des agents de la fonction publique territoriale, suivi des évolutions des structures territoriales. Il répond aux demandes internes sur ces domaines et exploite les sources statistiques disponibles en mettant à disposition les résultats, données et études produites sur ces thématiques. Le département a en outre la responsabilité du système d'information sur l'intercommunalité (Aspic-Banatic), en cours de refonte. Certains sujets relatifs à la cohésion et l'aménagement du territoire sont également pris en compte, comme en 2023 les travaux autour de la révision des zones de revitalisation rurale (ZRR) ou également de la révision des quartiers de la politique de la ville (QPV). Par ailleurs, le chef de DESL est co-rapporteur de deux instances au sein du Cnis (commission territoires et commission nationale d'évaluation du recensement de la population, la Cnerp).

Les progrès réalisés ces dernières années dans le domaine des délais de production, de la consolidation des comptes et de l'analyse de la diversité de comportement des collectivités locales, seront poursuivis en 2024. En outre, nos travaux continueront d'analyser les disparités dans les situations financières des collectivités locales en termes géographiques, ou selon la catégorie et la taille. Par ailleurs, il s'agira de mettre à disposition pour la première fois les résultats issus de la collecte du rapport social unique (RSU). Enfin, une première version de la nouvelle application BANATIC sur le suivi des intercommunalités devrait être mise en service dans le courant de l'année.

L'activité du SSM collectivités locales sera en outre impactée en 2024 par les travaux visant à migrer progressivement (à échéance de la fin 2025) ses programmes de traitements statistiques de SAS vers R en mutualisant le plus possible la reproductibilité des scripts ayant des fonctions en commun au sein des différentes thématiques et sources couvertes.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Faisant suite aux travaux d'exploitation des résultats issus du rapport social unique (RSU) au 31/12/2021, dont les données ont été collectées par nos partenaires des centres de gestion jusqu'en avril 2023, la synthèse nationale des indicateurs (pour certains introduits pour la première fois lors de cette campagne), sera publiée dans le courant du premier semestre après avoir été présentée devant les instances de dialogue social relatives à la fonction publique territoriale.

Compte tenu des acquis méthodologiques capitalisés lors de ces travaux sur le millésime 2021, les résultats portant sur le RSU au 31/12/2022 pourraient être diffusés en toute fin d'année 2024.

Parallèlement, DESL contribuera à la mise en place de traitements statistiques spécifiques en sortie du RSU au 31/12/2023 dans le cadre de l'élaboration de l'index sur la mesure des disparités femmes/hommes au sein des plus grandes collectivités locales. Cela fait suite au vote d'une proposition de loi à l'été 2023.

Notre projet de refonte technique et fonctionnelle de l'application Aspic-Banatic sur le suivi des intercommunalités devrait aboutir au milieu de l'année 2024 (et non fin 2023 comme cela était prévu l'an dernier) par la mise en production d'une application entièrement modernisée. Les travaux de développement ont pris du retard suite à des difficultés rencontrées par notre prestataire en charge de la maîtrise d'œuvre (MOE).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Dans le domaine des travaux statistiques relatifs aux finances et la fiscalité locales, plusieurs investissements nouveaux sont prévus. En premier lieu, DESL poursuivra ses analyses de l'impact de l'inflation sur les finances des collectivités locales grâce à l'examen des comptes de gestion de l'année 2023 qui seront transmis par la DGFIP au printemps 2024.

Ensuite, une analyse spécifique des finances des communes à dominante résidentielle sera publiée en début d'année. Et dans la continuité de nos analyses ayant conduit à analyser la situation financière des communes au regard de leur taille, ou de critères socio-économiques, un bilan d'ensemble de la contribution de ses différents déterminants sera dressé. Ensuite, une étude spécifique sera conduite visant à caractériser la situation financière des communautés de communes. Enfin, s'agissant du bloc communal, une analyse du degré d'intégration fiscale au sein des Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre entre le groupement et leurs communes membres sera réalisé.

Par ailleurs, concernant la situation financière des départements, nous engagerons une étude visant à analyser la place des DMTO (droits de mutations à titre onéreux) au sein des ressources des départements. Parallèlement, une analyse relative aux finances des départements visant à examiner si en termes d'investissement et de fonctionnement, il existe des différences notables suivant que ce sont des territoires en décroissance démographique continue vs des départements en forte augmentation démographique (départements de métropole, des littoraux océaniques et méditerranéens, sera engagée (ce travail n'avait pas pu être réalisé en 2023 dans un contexte de tension sur nos moyens humains, situation corrigée au début de 2024). Enfin, pour les régions, un bilan rétrospectif depuis une dizaine d'années de leurs dépenses ventilées par fonction sera réalisé.

Dans le domaine de la fiscalité locale, deux axes d'études seront examinés. Tout d'abord, les recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties seront examinées, en faisant la part entre les effets base et les effets taux. Ensuite, les ressources procurées aux collectivités par la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (y compris majoration) et par la taxe sur les logements vacants seront analysées.

Dans le domaine des travaux statistiques relatifs à la fonction publique territoriale, le chantier de l'expertise des données issues de Siasp (Système d'information sur les agents des services publics) 2022 (puis 2023) va se poursuivre dans le contexte de la mise en place par l'Insee d'une nouvelle chaîne de production et du passage à la Déclaration sociale nominative (DSN). Dans le même temps, une étude relative au devenir au sein de la fonction publique territoriale des contractuels qui sont titularisés et des apprentis qui poursuivent leur parcours au sein de la même collectivité (voire d'une autre collectivité) sera engagée.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La mise en service de la nouvelle application BANATIC sur le suivi des intercommunalités s'accompagnera de la mise à disposition d'une nomenclature révisée des compétences exercées par les EPCI en distinguant les compétences obligatoires et les compétences facultatives. Le nouvel outil fera l'objet d'un déploiement avant l'ouverture effective de l'application au grand public afin que les préfetures puissent mettre à jour les situations des EPCI en fonction des nouveaux *item* de ce référentiel.

Par ailleurs, DESL continuera de venir en appui de la Sous-direction de la cohésion de l'aménagement des territoires de la DGCL dans le cadre de la redéfinition de la géographie prioritaire de la politique de la ville en outre-mer.

Enfin, suite à la révision des zones de revitalisation rurale (ZRR devenues FRR pour « France ruralité revitalisation ») instaurée par un article de la loi de finances pour 2024, DESL conduira une étude visant à analyser les caractéristiques financières et socio-économiques des communes ainsi considérées comme plus fragiles au sein de ce zonage qui a été défini notamment au travers de critères de faible densité et de plus faibles revenus de leurs habitants.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le portail www.open-collectivites.fr mis en place fin 2021 constitue un élément structurant pour la mise à disposition des informations de la statistique publique sur les collectivités locales. Les mises à jour de ce portail fédérateur créé suite à une recommandation du Cnis devraient pouvoir faire l'objet d'enrichissements plus réguliers.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Sans objet

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innover pour mieux répondre aux besoins

AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG 11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission Territoires du Cnis

Observer la diversité et les spécificités des territoires

TRT 1. Observer la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales

Les transformations climatiques et environnementales en cours touchent le pays dans son ensemble, avec toutefois des impacts variés selon les territoires du fait de leur géographie ou de leur économie.

Le Conseil recommande de définir les critères (zones inondables ou soumises à submersion, zones soumises à une forte pollution atmosphérique, zones à forte vulnérabilité en matière de biodiversité et d'eau...) permettant de qualifier le degré de vulnérabilité d'un territoire. Il incite les acteurs à mettre en commun leurs informations statistiques afin d'enrichir l'analyse de cette vulnérabilité et son évolution et de mieux caractériser les populations et les entreprises concernées, sur les territoires pertinents.

Enfin, le Conseil préconise de mettre à disposition les données d'inventaire et d'empreinte carbone à l'échelle infranationale.

TRT 2. Enrichir l'analyse des disparités entre types de territoires

L'analyse des disparités territoriales nécessite de prendre en compte d'autres découpages territoriaux que les découpages administratifs. En particulier, les besoins sont nombreux d'analyse des disparités entre rural, urbain ou péri-urbain ainsi que de mesure de la centralité d'un territoire. Ces disparités territoriales se manifestent dans plusieurs domaines : disparités de revenus, dynamisme économique, accès aux services et aux équipements, aménités environnementales, etc.

À la suite des travaux ayant conduit à une nouvelle définition du rural, le Conseil recommande de diffuser un plus grand nombre d'indicateurs selon cette définition par type de territoires, selon différentes dimensions : disparités et complémentarités dans l'accès aux services et aux équipements, fragilités et atouts économiques et sociaux.

Il insiste sur la nécessité de pouvoir étudier ces disparités à l'infra-communal, notamment sur les quartiers de la politique de la ville (QPV), en diffusant plus de sources à cette échelle (données carroyées du recensement par exemple).

Afin de faciliter l'analyse de ces disparités, le Conseil recommande d'enrichir les données de contexte mises à disposition dans les enquêtes ménages par des informations qui décrivent le territoire de résidence (taux de chômage, taux de pauvreté, équipements et services...).

TRT 3. Compléter l'information statistique sur les Outre-mer, notamment sur les enjeux spécifiques à ces territoires

Le Conseil constate le développement des travaux statistiques ces dernières années sur les Outre-mer, notamment le document annuel de l'Insee « statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer ». Il encourage les producteurs à compléter l'information disponible et à finaliser l'extension de la collecte des données à l'ensemble des départements et régions d'outre-mer afin d'approfondir la connaissance des territoires ultramarins tant dans les domaines économiques (connaissance du tissu des microentreprises, éclairage sur l'économie bleue) que dans les domaines sociaux (analyse de la pauvreté, qualité des logements, santé, insécurité, mobilité des personnes...) ou environnementaux.

Il préconise également de maintenir des opérations spécifiques visant à mieux couvrir les thématiques pour lesquelles les enjeux des territoires ultramarins se distinguent de ceux des autres territoires français.

TRT 4. Observer les territoires frontaliers et mener des comparaisons transfrontalières

Comprendre les dynamiques économiques et sociales des territoires français frontaliers nécessite de définir et de caractériser ce qui fait la spécificité de fonctionnement des territoires frontaliers et quelles sont leurs problématiques propres.

Le Conseil appuie les travaux visant à quantifier le nombre de travailleurs frontaliers sortants ou entrants. Il recommande de mener des travaux méthodologiques visant à faciliter l'analyse des territoires frontaliers et de mobiliser les sources existantes pour pérenniser la production de ces données sur les travailleurs frontaliers (en particulier le pays d'origine de leurs revenus) et plus généralement des habitants de ces territoires.

Le conseil préconise de réaliser des études comparatives des territoires frontaliers avec leurs voisins européens (par exemple, meilleure connaissance des revenus des deux côtés de la frontière) et d'éclairer des problématiques de ces territoires en les plaçant dans leur contexte géographique (marchés du foncier et mobilités résidentielles, offre en services de santé, pénurie de main-d'œuvre côté français du fait de l'attractivité du territoire européen voisin, etc.).

Connaissance des collectivités territoriales

TRT 5. Améliorer la connaissance des actions menées par les collectivités territoriales

Le conseil constate les efforts des acteurs publics nationaux ou locaux pour donner plus de visibilité à leurs travaux sur la connaissance des collectivités territoriales. Il recommande de progresser dans l'harmonisation des données produites par les différents acteurs et l'élaboration de cadres communs avec les collectivités territoriales.

Il préconise également d'approfondir la valorisation des statistiques déjà disponibles de dépenses par fonction (ex. : dépenses d'action sociale), et d'accompagner le développement de nouvelles statistiques (budgets verts, etc.) afin de mieux mesurer les disparités entre les collectivités territoriales, en particulier en fonction de leur taille, et d'éclairer les politiques publiques locales en faveur de la transition écologique (politiques alimentaires, économie circulaire, déchets, eau...).

Le conseil invite les producteurs à poursuivre la mobilisation des sources permettant d'identifier et suivre les caractéristiques et activités des entreprises publiques locales (EPL), en concertation avec la fédération des élus des entreprises publiques locales.

Vivre et se déplacer sur les territoires

TRT 6. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique et l'attractivité d'un territoire, la fréquentation de ses équipements et l'utilisation de ses ressources. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que l'ensemble des données publiques et privées soient mobilisées pour mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

TRT 7. Documenter la mobilité des personnes et les enjeux pour les territoires

La mobilité des personnes est au cœur des enjeux d'aménagement du territoire. Elle renvoie à la question des transports qui structurent le territoire et à la mise en œuvre des politiques d'accessibilité et d'aménagement.

Le Conseil prend note de l'existence de nombreuses sources de données relatives aux déplacements domicile-travail des personnes. Il préconise d'enrichir les données relatives aux déplacements domicile-travail de longue distance et aux déplacements hors domicile-travail. La mobilité des étudiants, des retraités et des touristes mériterait d'être mieux documentée. Il suggère de mobiliser les sources de données existantes, y compris les données privées, et d'identifier les informations à recueillir pour tenir compte de l'ensemble des flux de personnes et pouvoir éclairer l'impact des mobilités sur l'action publique locale d'aménagement des territoires.

Il renouvelle sa demande de mieux mettre à disposition et harmoniser les données sur les infrastructures et services de transports offerts sur chaque territoire, en particulier les infrastructures dédiées aux modes actifs ou partagés (autopartage, covoiturage, vélos en libre-service...), afin de permettre un meilleur suivi des effets des politiques publiques locales visant à décarboner les mobilités.

TRT 8. Suivre l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages

Le développement du télétravail, accéléré par la crise sanitaire, affecte différemment les professions et les territoires. Certaines catégories de ménages, pour lesquels le télétravail est une option possible, peuvent être enclins à adopter des stratégies résidentielles qui auront des répercussions sur les équilibres et complémentarités entre les territoires. D'autres facteurs influencent également ces choix résidentiels : offre de transports, taux d'intérêts, prix du foncier, offre de formation initiale, attractivité des marchés locaux du travail, etc.

Le Conseil salue les travaux du système statistique public pour suivre le développement du télétravail et les trajectoires résidentielles des ménages depuis la crise sanitaire. Il recommande de mobiliser et enrichir les sources de données existantes pour identifier les territoires en croissance ou en décroissance démographique et mesurer les impacts économiques et environnementaux de ces trajectoires.

Mieux connaître les économies territoriales

TRT 9. Mieux connaître les prix et la consommation à des niveaux infranationaux

La hausse des prix de l'alimentation, du logement ou des transports affecte différemment les ménages, notamment en fonction de leur localisation.

Le Conseil accueille avec satisfaction les travaux de comparaison spatiale des prix menés par l'Insee et encourage à mobiliser toutes les données disponibles (y compris données de caisses, données des fournisseurs de gaz et d'électricité) permettant une comparaison des prix par territoires à un niveau plus fin.

Il préconise d'engager des travaux d'élaboration de budgets des ménages et d'observer leur consommation, en particulier les consommations d'énergie, à l'échelle territoriale.

TRT 10. Décrire les marchés immobiliers locaux

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains.

Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux.

Il encourage la production des statistiques nécessaires pour mesurer l'impact des lois visant à lutter contre l'artificialisation nette des sols (dite loi ZAN), et la précarité énergétique (sortie des logements les plus énergivores du marché de la location) sur les prix des logements à l'achat ou à la location.